



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/03/2020  
Reçu en préfecture le 19/03/2020  
Affiché le **23 MARS 2020**  
ID : 039-283900017-20200312-C2020\_13-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 12 mars 2020**

Membres en exercice : 22  
Présents : 20  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
14/02/2020

**Délibération n° C 2020- 13**

**Programme d'équipement 2020**

L'an deux mille vingt, le douze mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Messieurs Richard VIGNON, Préfet du Jura, Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet étaient excusés.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Messieurs Gilbert BLONDEAU, Jacques FAIVRE, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Denis RENAUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-10 du 19 mars 2019 relative au programme d'équipement 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-42 du 11 décembre 2019 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-43 du 11 décembre 2019 relative aux dépenses d'investissement 2020 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner au Président dans la limite du quart des crédits votés en 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 5 mars 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 9 mars 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le programme d'équipement 2020 présente les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement tant en infrastructures qu'au titre du renouvellement ou des acquisitions de matériels (cf. annexe n° 1).

Le coût de ce programme s'élève à 7 878 100 € dont 4 148 500 € de crédits de paiement pour les opérations immobilières faisant l'objet d'une autorisation de programme (inclus AP CIS LORETTE et SAINT-AUBIN). Le niveau de l'investissement dédié aux renouvellements des matériels, des équipements et aux travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments s'élève à 3 729 600 € répartis ainsi :

- 1 840 000 € consacrés au renouvellement des véhicules et aux grosses réparations,
- 652 500 € affectés à l'habillement et aux matériels (y compris matériels de formation et opérationnels),
- 482 200 € (hors AP/CP) pour les travaux dans les bâtiments et l'achat de mobilier,
- 375 900 € affectés aux moyens de transmission et matériels informatiques,
- 370 500 € affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- 8 500 € de frais de communication et d'insertion dans le cadre des procédures de marchés publics,

**Commentaires** : les crédits consacrés au programme d'équipement 2020 sont supérieurs de 426 400 € (12,90%) aux crédits du programme d'équipement 2019 (hors autorisations de programmes des projets immobiliers). L'augmentation se ventile sur les bâtiments avec la restructuration du CIS MOIRANS-EN-MONTAGNE et la reprise de la toiture du CSP SAINT-CLAUDE ; la création d'un stock d'effets constituant la tenue de service et d'intervention adaptés à la morphologie des femmes sapeurs-pompiers, le renouvellement de systèmes informatiques métier, l'acquisition d'un matériel de lavage des ARI et des casques.

#### **Détail par gestionnaire de crédits :**

➤ **Véhicules** : lors de ses séances des 19 mars et 26 juin 2019, le conseil d'administration du SDIS a validé un plan pluriannuel d'équipement pour les années 2019-2020-2021 et l'ouverture d'une autorisation de programme ad hoc à raison de 1 800 000 € de crédits de paiement annuels pendant 3 ans.

Celui-ci vise à la fois à couvrir les besoins de renouvellement du parc engins et à le faire évoluer pour mieux couvrir les risques du département.

L'annexe 2 présente l'état d'exécution de ce programme. Elle permet notamment de constater l'efficacité de ces nouvelles modalités puisque la plupart des engins prévus sur les exercices 2019 et 2020 sont d'ores et déjà réceptionnés ou en cours de réception.

➤ **Habillement et matériel** : le renouvellement de l'habillement et des matériels incendie s'effectue dans le cadre des échanges selon les dotations et inventaires types mis en place. Cette année, des crédits supplémentaires d'habillement sont sollicités pour permettre l'acquisition d'effets constituant la tenue de service et d'intervention adaptés à la morphologie des femmes sapeurs-pompiers (référentiel technique publié le 17/07/19). En outre, 78 000 € sont sollicités pour l'acquisition de matériels permettant la désinfection et le séchage des ARI et des casques.

➤ **Bâtiments et achat de mobilier** : en complément des crédits affectés aux renouvellements annuels de mobiliers et aux divers travaux de maintenance des installations et des bâtiments, les crédits 2020 doivent permettre d'engager un audit de l'installation de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment de la Direction.

En outre, des crédits supplémentaires (160 000 €) sont sollicités pour la réparation de la toiture du CSP de SAINT-CLAUDE pour laquelle une action contentieuse est en cours. En complément, 100 000 € sont destinés à la réalisation de travaux au CIS MOIRANS-EN-MONTAGNE, il s'agit d'étendre et de restructurer les locaux pour redéfinir les espaces de vestiaires et sanitaires H/F.

De même, il pourrait être envisagé de compléter l'aménagement du plateau technique de formation au CIS CHAMPAGNOLE par la construction de vestiaires, douches, sanitaires. Ce projet, qui nécessite un complément d'investissement évalué à 150 000 €, se substituerait à la solution transitoire (installation de bungalows) dont les crédits, réservés au titre du BP 2019 (136 000 €), seraient réaffectés sur le projet de construction.

**Autorisations de programme des opérations immobilières** : les crédits de paiement des opérations du programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS réalisées par autorisations de programme (AP) sont présentés dans l'annexe n° 3.

Clôture d'AP : la construction du CIS LES COMBES étant achevée et le décompte définitif des dépenses validé (décision CASDIS du 28/10/19), il est proposé de clore l'AP n° 14.

Modification d'échéancier : compte tenu des retards d'exécution constatés pour les constructions des CIS ORCHAMPS/CHAUX (AP n° 16) et ARBOIS (AP n° 18), il est proposé de réviser l'échéancier de ces deux autorisations de programme pour en porter le terme respectivement en 2020 et 2021.

➤ **Informatique et transmissions** : les besoins budgétaires s'élèvent à 375 900 €. Ces crédits permettront notamment :

- de réaliser les dépenses courantes de renouvellements des outils informatiques et de transmissions :
  - o licences et droits d'usage
  - o renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique soit 50 machines
  - o renouvellement de 300 récepteurs individuels d'appel sélectif
  - o renouvellement de matériel de transmission
- de renouveler le logiciel métier du service finances.

➤ **Service de santé / Pharmacie à Usage Intérieur** : les crédits sollicités permettent de procéder au renouvellement habituel des matériels de soins et de secours médicaux ainsi que des compléments d'équipement et notamment l'acquisition de 25 moniteurs multiparamétriques pour les VSAV.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **d'adopter le programme d'équipement présenté,**
- **de valider les crédits de paiements 2020 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 3) et les modifications (échéancier, clôture) exposées ci-dessus.**

DECISION N° C 2020-13 DU 12 MARS 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte le programme d'équipement présenté,
- valide les crédits de paiements 2020 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 3) et les modifications (échancier, clôture) exposées ci-dessus.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour le Jura  
en Préfecture, le 19 MARS 2020  
Affiché le 23 MARS 2020  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT